

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° W21-826566

201856

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1503

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Boulâher - Fatima

Date de naissance : 1958

Adresse : Lots Ennasr Rue 18 N° 1b - Tanger

Tél. : 06.19.95.62.86

Total des frais engagés :

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Abdelghani ZEKHNINI  
Cardiologue  
27, Bd.Mohammed V - Tanger  
INP: 161-141-189

Date de consultation : 27/03/2024

Nom et prénom du malade : BOUTAFAH, Fatma

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

104 gradi III

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 12 AVR 2024

R ACC

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/03/24	L.2 + EEC	1	G	INP : <input type="text"/> Dr. Abdelghani ZKHNNINI Cardiologue

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	22.03.24	858.80

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			

AUXILIAIRES MEDICALS

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
.....						.....	
.....						.....	
.....						.....	
.....						.....	
.....						.....	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Abdelghani ZEKHNINI**

**CARDIOLOGUE-RYTHMOLOGUE  
Spécialiste des maladies du cœur et des  
vaisseaux**

Diplômé de la faculté de médecine de Bruxelles  
(UCL)

TANGER, le : 27/03/2024

**Ordonnance**

**M. BOUTAHER Fatima**

158,20 x 3  
CO AVACOR 300/12.5 mg 1 co /j

20,40 x 2 + 21,80  
ASPEGIC 100 , Sachet 1 sachet /j

158,20 x 3  
LD NOR 10 mg, Comprimé pelliculé 1 co /j

158,20 x 3  
AMEP 5 mg, Comprimé 1 co /j

VITANEVRIL FORT : 1 comp. 1 fois par jour

Traitements 3 mois

Dr. Abdelghani ZEKHNINI  
Cardiologue  
27, Bd. Mohammed V Tanger  
IND 161 41 - 189

858,80

27, Boulevard MOHAMMED V , 90000, TANGER, MAROC

Tel : 0539 34 31 03 - Email : cardiozek@yahoo.fr



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Aspegic 100mg  
pdre sac B20  
P.P.V: 20,40 DH  
6 118000 061113

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Aspegic 100mg  
pdre sac B20  
P.P.V: 20,40 DH  
6 118000 061113

ASPEGIC 100MG  
SACHETS B20  
P.P.V: 21DH00  
6 118000 061113

AMEP® 5mg  
28 comprimés  
6 118000 081524  
49,40

AMEP® 5mg  
28 comprimés  
6 118000 081524  
49,40

LOT 230424  
EXP 03/2026  
PPV 49.40DH

AMEP® 5mg  
28 comprimés  
6 118000 081524  
49,40

COAVACOR® 300/12.5 mg  
30 Comprimés pelliculés  
6 118000 121244  
158,20

COAVACOR® 300/12.5 mg  
30 Comprimés pelliculés  
6 118000 121244  
158,20

COAVACOR® 300/12.5 mg  
30 Comprimés pelliculés  
6 118000 121244  
158,20

LD-NOR 10mg  
30 comprimés pelliculés  
6 118000 082217  
LOT : 231847  
EXP : 11/2026  
PPV : 57,80DH

LD-NOR 10mg  
30 comprimés pelliculés  
6 118000 082217  
LOT : 231511  
EXP : 10/2026  
PPV : 57,80DH

LD-NOR 10mg  
30 comprimés pelliculés  
6 118000 082217  
LOT : 231509  
EXP : 10/2026  
PPV : 57,80DH

LD-NOR 10mg  
30 comprimés pelliculés  
6 118000 082217  
LOT : 231509  
EXP : 10/2026  
PPV : 57,80DH